



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Israël et Turquie

Question écrite n° 84100

Texte de la question

M. Michel Terrot attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur le risque de rupture des relations diplomatiques entre Israël et la Turquie. Les deux États voient leurs relations se tendre de plus en plus, d'où un risque de glaciation des relations bilatérales entre eux, alors que la Turquie était un des rares alliés régionaux de l'État hébreu et un intermédiaire important vis-à-vis de l'Iran. C'est pourquoi il lui demande si la diplomatie franco-européenne tente actuellement d'améliorer la situation actuelle.

Texte de la réponse

Les relations entre la Turquie et Israël, déjà dégradées après l'opération israélienne « plomb durci », à Gaza, en janvier 2009, ont connu une phase de fortes tensions à la suite de l'opération, lancée le 31 mai 2010, par l'armée israélienne contre le navire turc Mavi Marmara, qui avait fait neuf victimes turques. Depuis, plusieurs gestes ont contribué à apaiser les relations bilatérales, dont la mise en place d'une commission d'enquête par le secrétaire général des Nations unies, qui répond aux demandes des autorités turques. De fait, la relative retenue, observée de part et d'autre, au cours des dernières semaines, pourrait indiquer une volonté commune d'apaisement même si des tensions persistent. La récente reprise des négociations directes entre Israéliens et Palestiniens pourrait également contribuer à la détente. De son côté, la France, soucieuse du maintien de bonnes relations entre la Turquie et Israël, continue de faire passer des messages en ce sens, aux autorités des deux pays, lors de ses différents contacts bilatéraux. Elle considère, en effet, que le maintien de bonnes relations turco-israéliennes est très importante pour la stabilité de toute la région.

Données clés

Auteur : [M. Michel Terrot](#)

Circonscription : Rhône (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84100

Rubrique : Relations internationales

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 juillet 2010, page 7720

Réponse publiée le : 19 octobre 2010, page 11375